

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 56
Nombre de pouvoirs : 10
Excusés : 8

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

N° de l'ordre du jour :

2013.12.13 : Modification du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 13 novembre 2012 ;

Vu la délibération n°2012-12-09 portant sur l'adoption du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2013-06-13 portant sur un complément au règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur les agents de la filière culturelle et artistiques et les congés exceptionnels ;

Le règlement intérieur fixe les règles internes applicables à la communauté d'agglomération. Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité quelle que soit sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Il le concerne sur son lieu de travail mais également lorsqu'il représente la communauté d'agglomération.

Le règlement intérieur est un complément et s'inscrit dans un corps de documents régissant l'organisation de la communauté d'agglomération : charte relative à la réduction du temps de travail, charte de la formation, charte informatique, règlement relatif au Compte Epargne Temps.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en matière de compte épargne temps, il convient d'actualiser le règlement intérieur.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *abroge le précédent règlement intérieur du 25 juin 2013 ;*
- 2) *approuve les termes du nouveau règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services